

PROGRAMME DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISANTE

Intitulé

Consigne : indiquer l'intitulé précis de la formation sous la forme « FUP... »

« Formation Universitaire Professionnalisante : Métrologie de l'air intérieur (module 5) »

Public visé

Consigne : indiquer les caractéristiques et les objectifs des publics concernés par la formation

Pour les personnes ayant une formation ou une expérience en lien avec un domaine technique de la construction

Prérequis et modalités d'admission

Consigne : indiquer les prérequis que doivent posséder les candidats pour être capables de suivre la formation, tels que diplômes, niveau de diplôme, acquis de formations, acquis d'expériences antérieures, professions exercées...

Aucun pré-requis

Consigne : indiquer les modalités d'admission à la formation (admission sur CV, lettre de motivation, dossier, entretien, test...)

Le candidat sera sélectionné sur dossier (CV et lettre de motivation)

Niveau administratif de la FUP (n'attribue pas la reconnaissance d'un niveau à l'issue)

Consigne : exprimé en L, M, D, le niveau d'une FUP modulaire est celui de la majorité des modules qui la constituent et, en cas de proportion égale de modules de niveaux différents, ce sont les modules du plus faible niveau qui déterminent celui de la FUP. Le niveau d'une FUP ad hoc est le niveau estimé par le porteur de projet, en tenant compte des niveaux des modules pris dans les formations existantes, s'il y en a.

Niveau L ou Bachelor

Effectif

Consigne : indiquer l'effectif prévu (minimum – maximum)

Groupe de 15 personnes maximum par session

Objectifs pédagogiques

Consigne : décrire les objectifs de la formation en termes de connaissances et de compétences acquises au terme de la formation (connaissances, capacités pratiques, aptitudes...), sous la forme suivante : « être capable de... », « faire... », etc...

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les différentes techniques de mesures actives et passives et les polluants associés (techniques, temporalité, réglementation ...)
- Connaître les procédures standardisées
- Manipuler les appareils et détecteurs selon les règles qui incombent à la garantie d'une mesure précise
- Savoir interpréter les résultats des mesures

Consigne dans le cadre de l'enseignement en présentiel : indiquer précisément le lieu et l'adresse de déroulement de la formation (pour la partie théorique, et pour la partie pratique s'il y a)

Le lieu sera choisi en fonction de l'origine géographique des participants :

- Institut Universitaire de Technologie de Belfort-Montbéliard
Pôle universitaire des Portes du Jura - BP 71427 - 25211 Montbéliard

et / ou

- HES-SO : Yverdon, Neuchâtel, Fribourg, Delémont

Dates, horaires et durée

Consigne dans le cadre de l'enseignement en présentiel : indiquer précisément les dates auxquelles est programmée la formation

1 session de 1 jour
de 9h00 à 17h00 soit 7h00 de formation avec les pauses

Prix et modalités d'inscription

Consigne dans le cadre de l'enseignement en présentiel : indiquer le prix de la formation (FUP modulaires uniquement) calculé à partir du taux horaire du tarif en vigueur. Pour les FUP ad hoc, le prix est proposé au client au moyen d'un devis (il ne figure pas dans le programme).

- FUP modulaire : le prix de la formation est fixé à XX euros ou XX CHF par participant.
- Les participants doivent signer un contrat de formation professionnelle avec le service Formation Continue (inscrits sous statut Formation Continue)

Dispositifs de suivi et d'évaluation de la satisfaction

Consigne dans le cadre de l'enseignement présentiel : préciser les dispositifs de suivi (feuilles d'émargement obligatoirement signées par demi-journées par les inscrits et les intervenants) et d'évaluation (fiche d'évaluation de la satisfaction permettant de dégager les pistes d'amélioration...)

- Feuilles d'émargements signées par l'inscrit et l'intervenant par demi-journée.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction complétée par les participants en fin de formation.

Validation et contrôle des connaissances (aucun crédit ECTS n'est délivré)

Consigne : indiquer le document qui sera remis en fin de formation pour certifier son suivi et décrire les acquis, et préciser les modalités de participation aux examens (si prévue)

- Attestation de formation remise à l'issue de la formation par le service Formation Continue.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Consigne dans le cadre de l'enseignement en présentiel : indiquer précisément les ressources matérielles mobilisées pour la mise en œuvre de la formation (salles, matériel, documents, etc.)

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur.
- Support de formation contenant le programme et les cours dispensés mis à disposition des participants.
- Matériel de mesure

Nom et qualité des intervenants

Consigne : donner la liste exhaustive des intervenants (Nom, prénom), et leur qualité.

Consigne dans le cadre de l'enseignement à distance : ajouter à la liste exhaustive des intervenants, les noms, prénoms et qualités des tuteurs.

Intervenant de la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (HEIA-FR)
Joëlle Goyette Pernot, Déléguée radon de l'OFSP pour la Suisse romande

Intervenant extérieur :
Mauro Gandola, Expert radon, ECONS Mauro
Patrick Potard, Ingénieur, IRSN
Anaïs Detournay, Hélène Tissot, Ingénieur, ATMO-BFC

Contact pédagogique : organisation de la formation

Logo de la composante

Adresse complète de la composante organisatrice

Tél : – Fax :

Email :

Enseignant responsable de la pédagogie : R. Gschwind (UFC) & J. Goyette-Pernot (HEIA-FR)

Secrétaire pédagogique :

Contact financier : conseil prise en charge, convention de formation, suivi administratif et facturation



Université de Franche-Comté - service Formation Continue
36A avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON cedex
Siret : 192.512.150.00447
Tel. 03 81 66 61 21 - Fax. 03 81 66 61 02
Email : formation-continue@univ-fcomte.fr

Conseiller formation continue :
Assistante formation continue :

Programme détaillé

Lieu : *IUT Pôle universitaire des Portes du Jura (Montbéliard) ou HES-SO (Yverdon, Fribourg, Delémont, Neuchâtel)*

Date	Horaires	Intitulé du cours	Durée	Intervenant
	9h00-9h10	Accueil	0h10	
	9h10-10h40	Cours 1	1h30	
	10h40-11h00	Pause	0h20	
	11h00-12h30	Cours 2	1h30	
	12h30-13h45	Pause-déjeuner		
	13h45-15h15	Pratique 1	1h30	
	15h15-15h40	Pause	0h20	
	15h40-17h10	Pratique 2	1h30	
		Volume horaire de la journée (hors déjeuner)	7h	